



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N° 2024-03-DEL-042

OBJET :

**AVENANT A LA
CONVENTION-CADRE
RELATIVE A
L'ACCUEIL
D'ENFANTS HORS
COMMUNE DE
CONFLANS-SAINTE-
HONORINE AU SEIN
DE LA CRECHE BABY-
LOUP**

RAPPORTEUR :

**Mme Françoise
POIRRIER**

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 mars 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 27 FEVRIER 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



OBJET : AVENANT A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS HORS COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE, AU SEIN DE LA CRECHE BABY-LOUP

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.2121-29,

VU le projet d'avenant à la convention-cadre relative à l'accueil d'enfants hors commune de Conflans-Sainte-Honorine au sein de la crèche BABY-LOUP,

CONSIDERANT les besoins de la Commune en la matière,

CONSIDERANT que le montant initial de la participation fixé à 4 euros n'avait pas été réévalué depuis 2018,

CONSIDERANT que l'association Baby-Loup a demandé la revalorisation du montant de la participation à hauteur de 4,80 euros à compter du 1^{er} mars 2024,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à l'**unanimité**,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre relative à l'accueil d'enfants hors commune de Conflans-Sainte-Honorine au sein de la crèche Baby-Loup.

ARTICLE 2 : DE DIRE que le montant de la participation est de 4,80 euros net par heure à partir du 1^{er} mars 2024.

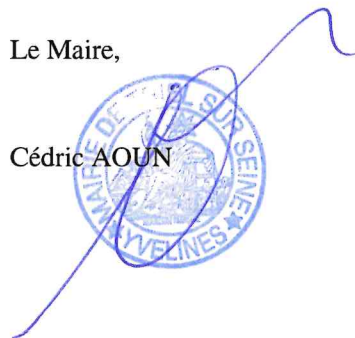
ARTICLE 3 : DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>